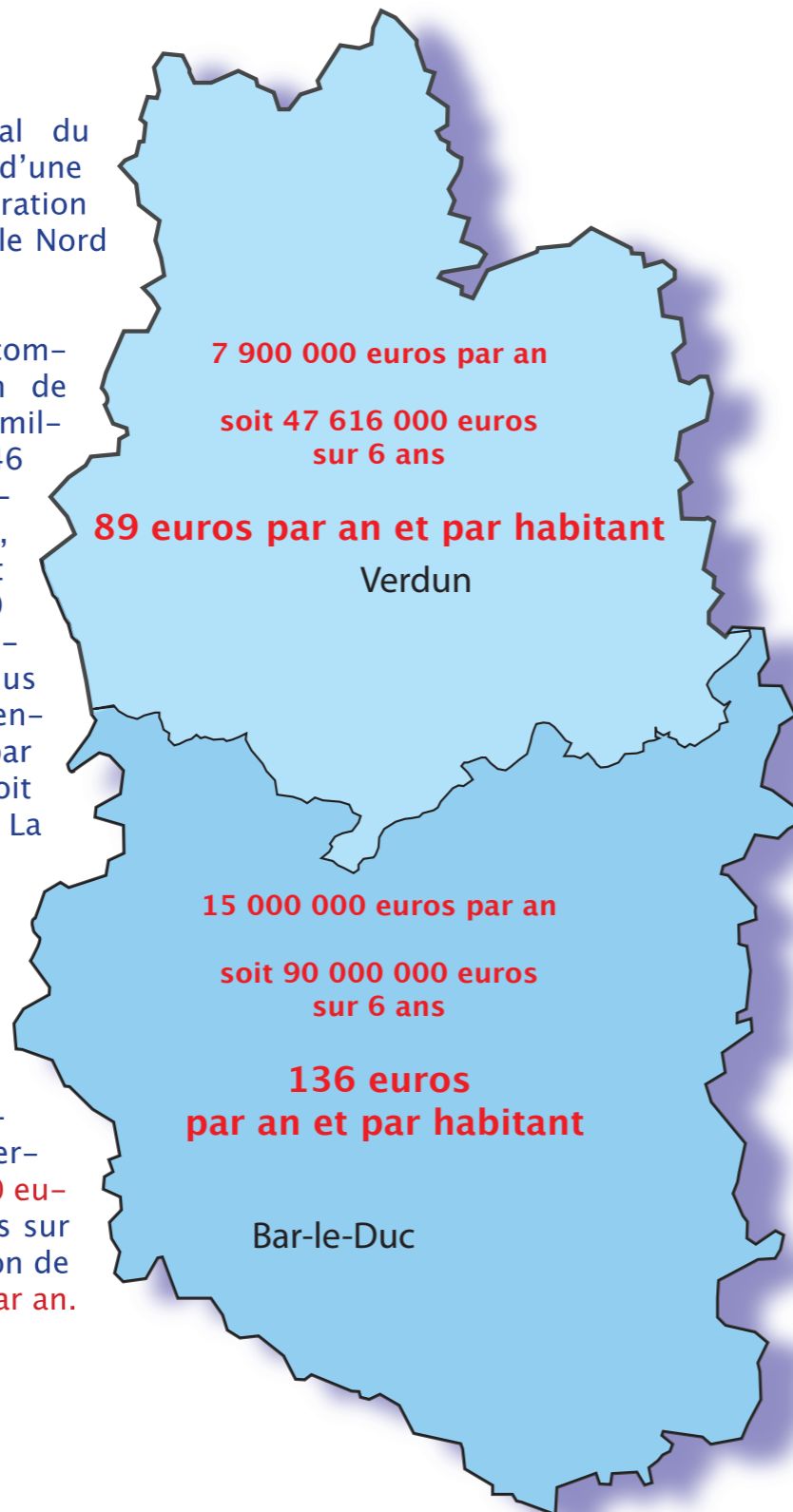


Nord meusien et sud meusien: un déséquilibre injustifié

Le schéma départemental du Préfet prévoit la création d'une communauté d'agglomération à Bar-le-Duc et pas dans le Nord Meusien.

A compétences égales, la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc touchera 5,9 millions d'euros par an pour 46 000 habitants. Si la Communauté d'Agglomération, comme la loi l'y autorise et l'y invite, s'étend aux 110 000 habitants du Sud Meusien, au potentiel fiscal plus important, c'est au total environ **15 000 000 euros** par an qui seraient perçus, soit 90 000 000 € en 6 ans. La dotation s'élèverait à **136 euros par an et par habitant**.

Alors que dans le Nord Meusien, pour 89 000 habitants, le schéma du représentant de l'Etat prévoit une dotation d'intercommunalité de **7 900 000 euros**, soit 47 616 000 euros sur 6 ans. A savoir une dotation de **89 euros par habitant et par an**.



Oui à une Communauté d'agglomération dans le Nord Meusien

Mobilisons-nous!



Depuis plusieurs mois, le Nord Meusien se mobilise pour la création d'une Communauté d'Agglomération dans l'arrondissement de Verdun : **sur tout l'arrondissement, sur le bassin de vie ou sur tout autre périmètre cohérent**. Il suffit de réunir 50 000 habitants sur un territoire d'un seul tenant. Plusieurs collectivités ont déjà délibéré pour refuser le projet de la préfecture, qui prévoit une communauté d'agglomération dans le Sud Meusien mais pas dans le Nord Meusien. Cette approche se traduirait par une injustice flagrante à l'égard

des habitants du Nord Meusien, les dotations d'intercommunalité étant bien plus importantes pour les Communautés d'Agglomération que pour les Communautés de Communes. Il en résulterait un lourd déséquilibre entre le Nord et le Sud du département, au détriment du Nord Meusien moins bien doté pour assurer son développement. Dans ce document, en pages intérieures, un tableau permet à chaque habitant selon son territoire d'évaluer les différents scénarios. **Comparons!**

Nord meusien /
arrondissement de Verdun

Bassin de Vie en pointillé



VILLE DE VERDUN



L'enjeu financier

**+ 5,2 Millions d'euros par an
soit 31,2 Millions d'euros sur 6 ans**

ou

**+ 8 Millions d'euros par an
soit 48 Millions d'euros sur 6 ans**

pour une Communauté d'Agglomération (CA)
sur le bassin de vie de Verdun par rapport à 2010

pour une Communauté d'Agglomération (CA)
sur l'ensemble du Nord Meusien par rapport à 2010

Dotations d'intercommunalité

Le tableau permet de suivre l'évolution de la dotation d'intercommunalité selon les Communautés de Communes d'origine et les différents scénarios envisagés.

Ainsi, par exemple, la **Communauté de Communes du Centre Argonne** a touché en 2010 une dotation d'intercommunalité de 301 368€ (colonne **I**). Si le projet du Préfet était adopté, la dotation passerait proportionnellement à 368 102€ (colonne **II**). En cas de création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin de vie, la dotation s'élèverait à 795 100€ (colonne **III**), 795 000€ également en cas de création d'une Communauté d'Agglomération sur l'ensemble du Nord Meusien (colonne **IV**). La dotation serait donc multipliée par 2,6 (colonne **V**).

Autre exemple la **Communauté de Communes de Spincourt** a touché en 2010 une dotation d'intercommunalité de 478 425 (colonne **I**). Si le projet du Préfet était adopté, la dotation passerait proportionnellement à 567 704€ (colonne **II**). En cas de création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin de vie de Verdun, dont Spincourt ne fait pas partie, la dotation calculée sous le régime de la fiscalité additionnelle s'élèverait à 487 000€ (colonne **III**), et s'établirait à 1 016 224€ en cas de création d'une Communauté d'Agglomération sur l'ensemble du Nord Meusien (colonne **IV**). La dotation serait donc multipliée par 2,1 (colonne **V**).

COMMUNAUTE DE COMMUNES					
	I	II	III	IV	V
	PERCUES EN 2010	PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL	PROJET CA BASSIN DE VIE	PROJET CA NORD MEUSIEN	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR PAR RAPPORT A 2010
CENTRE D'ARGONNE	** 301 368 €	* 368 102 €	* 795 100 €	* 795 100 €	2,6
MEUSE-VOIE SACREE	* 286 766 €	* 340 966 €	* 532 652 €	* 532 652 €	1,9
REGION DE DAMVILLERS	** 121 222 €	* 291 505 €	* 521 811 €	* 521 811 €	4,3
FRESNES EN WOEVRE	** 467 506 €	* 531 667 €	* 918 902 €	* 918 902 €	2,0
VAL DUNOIS	* 411 178 €	* 411 168 €	* 669 604 €	* 669 604 €	1,6
MONTFAUCON VARENNES	** 166 739 €	* 252 599 €	* 545 615 €	* 545 615 €	3,3
VERDUN	** 1 650 734 €	* 2 264 234 €	* 3 520 285 €	* 3 520 285 €	2,1
CHARNY SUR MEUSE	* 287 416 €	* 508 465 €	* 794 316 €	* 794 316 €	2,8
VAL DE MEUSE et VALLEE DE LA DIEUE	* 125 910 €	* 493 051 €	* 770 237 €	* 770 237 €	6,1
SOUS-TOTAL "BASSIN DE VIE"	3 818 839 €	5 461 757 €	9 068 522 €	9 068 522 €	2,4
SPINCOURT	** 478 425 €	* 567 704 €	** 487 000 €	* 1 016 224 €	2,1
ETAIN	** 649 089 €	* 649 554 €	** 590 000 €	* 1 233 436 €	1,9
MONTMEDY	** 288 997 €	* 679 976 €	* 394 111 €	* 1 107 367 €	3,8
STENAY	** 143 718 €	* 577 799 €	* 334 889 €	* 940 969 €	6,5
TOTAL	5 379 068 €	7 936 791 €	10 874 522 €	13 366 519 €	2,5

* En fiscalité professionnelle unique.
** En fiscalité additionnelle.

**+ 5,2 Millions d'Euros pour le bassin de vie,
soit X 2,4 par rapport à 2010**

**+ 8 Millions d'Euros pour le Nord Meusien,
soit X 2,5 par rapport à 2010**

Cette somme serait abondée de 2,74 Millions d'euros représentant les dotations de compensation et atteindrait 16,107 millions d'euros.